



Juin 2017

# LES 6 PRIORITÉS DU CESER POUR LE PLAN REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT 3 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

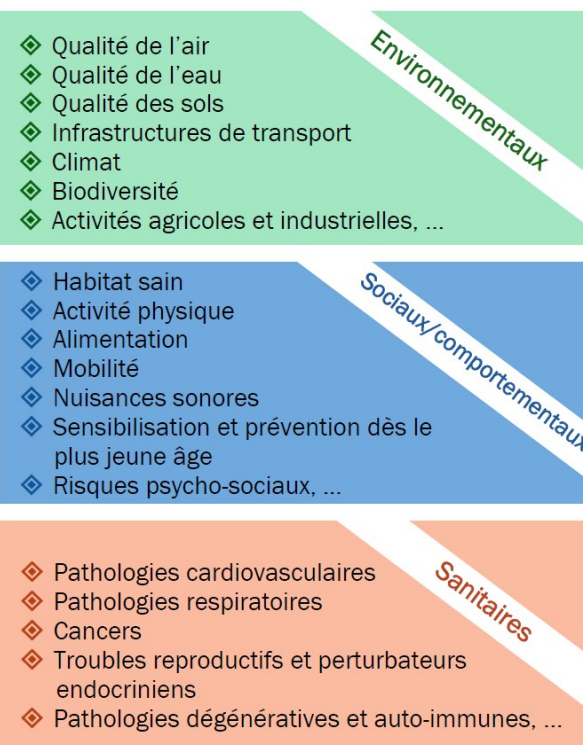
## 3 moteurs, 3 leviers pour une politique santé-environnement

En matière de santé-environnement, le rôle des acteurs publics, en synergie avec le tissu local (les associations, les commerces, les acteurs économiques et sociaux, les milieux éducatifs, les habitants...) est essentiel pour la sensibilisation de chacun et pour l'impulsion d'opérations concrètes, partagées, dans une confiance et une responsabilité réciproques.

Le Plan Régional Santé-Environnement 3 (PRSE3) apparaît comme un outil pertinent pour sensibiliser et inciter à une politique santé-environnement de proximité en fonction des particularités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Cf. rubrique quelques chiffres).

Au terme de sa réflexion, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a dégagé **3** moteurs et **3** leviers pour une politique de santé-environnement qu'il souhaite voir apparaître dans le futur PRSE3, pour une déclinaison sur les territoires.

### Quelques déterminants de la santé-environnement



Source : exposé des déterminants à partir de « Santé-Environnement. Etat des lieux - Auvergne-Rhône-Alpes 2016 », réalisé par le CEREMA Centre-Est et les observatoires régionaux de la santé Auvergne et Rhône-Alpes

*Remarque* : l'ensemble des éléments exposés ne vise pas à l'exhaustivité mais concourt à proposer quelques pistes de réflexions et des priorités.

Contribution n° 2017-09

#### RAPPORTEURS :

M. Georges EROME, Président de la Commission 2 « Environnement et transition énergétique » et  
M. Jean-Raymond MURCIA, Président de la Commission 5 « Solidarités et Inclusion Sociale »

Cette contribution a été adoptée par le CESER par 161 voix pour et 1 n'a pas pris part au vote lors de son assemblée plénière du 27 juin 2017.



⇒ Les déclarations des groupes sont téléchargeables via le lien [www.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser) (rubrique avis et contributions)



**CESER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

# Introduire systématiquement une réflexion santé-environnement dans les politiques publiques

## Un exemple d'actualité...

Mise en place d'actions à court, moyen et long terme pour limiter les pics de pollution, en hiver comme en été : dispositifs d'information, circulation alternée, développement de la mobilité douce, collective et partagée...

## 1 Intégrer, dans les politiques publiques et leur évaluation, des clauses liées à la santé-environnement

### Pourquoi ?

Pour permettre d'orienter une volonté politique en faveur de la santé-environnement, notamment avec une logique d'aménagement du territoire, en privilégiant la mise en place d'actions, avec des outils sélectifs et incitatifs à disposition des collectivités.

### Comment ?

- »» Chaque collectivité peut afficher des clauses santé-environnement dans ses **cahiers de charges** liés aux marchés publics d'achats, d'investissements, de travaux, de fournitures...
- »» L'intervention publique peut être conditionnée à une définition d'une **clause de responsabilité santé-environnement** (allergies, perturbateurs endocriniens...).
- »» Les **études d'impact** peuvent intégrer en leur sein un chapitre santé.

## 2 Favoriser des circuits courts agricoles, industriels et commerciaux et/ou des filières locales biologiques ainsi que l'utilisation de produits et de matériaux écologiques

### Pourquoi ?

Pour mieux connaître la provenance des produits, pour prévenir et agir contre les dangers potentiels sur la santé, développer le lien alimentation/santé-environnement et privilégier les circuits locaux, voire les filières biologiques de proximité.

### Comment ?

- »» Les acteurs de la **restauration collective** doivent être incités à proposer, dans leurs menus, un **pourcentage raisonné** de produits issus de circuits courts agricoles, industriels et commerciaux et/ou des filières locales biologiques.
- »» Les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale peuvent aussi **soutenir les producteurs locaux** dans une relation directe du producteur au consommateur, par exemple en assurant leur promotion (page dédiée sur le site internet communal...).
- »» L'**agriculture de proximité** doit être promue en protégeant localement le foncier agricole (par exemple dans les documents d'urbanisme, ou en préemptant des terrains dédiés...).
- »» Chaque collectivité doit mettre en œuvre une politique de **zéro phytosanitaire** en modifiant ses pratiques.
- »» Les acteurs doivent soutenir les filières favorisant un **habitat sain**.

## 3 Inciter à l'utilisation d'une mobilité douce, collective et partagée

### Pourquoi ?

Pour préserver la qualité de l'air, prévenir les maladies respiratoires, les problèmes d'obésité et favoriser l'activité physique. Par exemple, 30 minutes d'activité physique par jour permettent de réduire de manière significative les risques sur la santé.

### Comment ?

- »» En pensant les modes de transport dans une globalité, une complémentarité, une **intermodalité**, en proposant un cadencement, des horaires adaptés, des garages à vélos, des parkings relais, etc, dans un réseau connecté avec des informations instantanées, avec une tarification réduite pour l'usager. En complément, il peut être proposé la gratuité des transports en commun, notamment en période de pic de pollution.
- »» Le développement des pistes cyclables pour dessiner un maillage continu apparaît nécessaire, ainsi que l'incitation des salariés à utiliser les **modes doux** (vélos, trottinettes, rollers...).
- »» Il s'agit également de faciliter le **covoiturage et l'auto-partage**, notamment en multipliant et en veillant au caractère intuitif des sites internet présentant des plateformes d'offres et demandes, en proposant une signalétique dédiée...



# S'appuyer sur les compétences régionales en matière de Recherche en santé-environnement

## Un exemple d'actualité...

L'habitat du futur : projet de chaire porté par les 4 écoles d'architecture régionales en partenariat avec les acteurs locaux dans un objectif d'éco-responsabilité.

## 1 Promouvoir la Recherche régionale en santé-environnement

### Pourquoi ?

Pour mettre en relief l'intérêt du préventif autant que du curatif, pour apporter une caution scientifique aux constats du quotidien. Pour participer à la nécessaire prise de conscience collective d'une bonne santé de la population et des générations futures.

### Comment ?

- ▶▶ Le monde de la recherche en matière de santé-environnement doit disposer des **moyens nécessaires** pour réfléchir, démontrer, prévenir, guérir et innover.
- ▶▶ Des **synergies** entre l'Etat (DREAL/ARS), la Région, les pôles de recherches, les clusters et les pôles de compétitivité (exemples : CLARA, Lyon biopôle, Axelera) sont à développer pour multiplier les brevets, les mesures d'impact...
- ▶▶ Il faut élargir la **mise en réseau** aux principaux acteurs publics et privés au-delà des institutionnels habituels.
- ▶▶ L'organisation d'une **rencontre** professionnelle récurrente à échelle régionale peut favoriser l'intermédiation et permettre aux acteurs d'échanger et de fixer une ligne directrice pour privilégier la mise en place d'actions en santé-environnement.

## 2 Se préoccuper des pathologies liées à la santé-environnement

### Pourquoi ?

Pour prendre en considération la prévention et les modes de traitements des maladies en lien avec la santé-environnement comme le cancer, les allergies, les maladies respiratoires, cardio-vasculaires...

### Comment ?

- ▶▶ De **multiples outils** peuvent être développés au niveau local et doivent être utilisés afin de toucher les différentes cibles (brochures, dépistage, manifestations ...).
- ▶▶ La création d'**outils pédagogiques innovants** sur le modèle de MOOC (Massive Open Online Course – formation en ligne ouverte) est une solution également prometteuse.

## 3 Orienter la Recherche vers la prévention et le dépistage

### Pourquoi ?

Pour améliorer la santé et pour être une source d'économie sur les coûts liés à la santé à moyen terme, prévention et dépistage méritant de trouver une place significative.

### Comment ?

- ▶▶ En impliquant les différents acteurs régionaux publics et privés (les collectivités locales, les pôles de recherche, les caisses primaires d'assurance maladie, les complémentaires santé, les acteurs économiques et sociaux, les établissements d'enseignements, les agences de l'eau, les observatoires, les personnels médico-sociaux, les associations...) pour une **recherche coordonnée** en matière de prévention et dépistage.
- ▶▶ La mise en place d'**actions pilotes** de diagnostic et de surveillance de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air intérieur, extérieur et des sols, en partenariat avec les entreprises des pôles de compétitivité est indispensable. Cela peut aussi passer par l'élargissement des missions et les moyens du réseau de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau.
- ▶▶ Les nouvelles dispositions des **marchés publics** pour les produits innovants permettent de favoriser le développement d'entreprises régionales dynamiques comme APIX Analytics, Ethera, Aryballe...

# Informer, sensibiliser, communiquer, éduquer, former en santé-environnement

## Un exemple d'actualité...

Le CESER Rhône-Alpes s'est préoccupé du sujet en publiant une contribution, en 2015, intitulée « Pour l'amplification des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ».

## 1 Former les élus et les professionnels

### Pourquoi ?

Pour obtenir le soutien et l'acceptation des élus en faveur d'actions en matière de santé-environnement.

Pour que les élus et les différents professionnels en contact avec la population, (notamment le personnel médico-social, les encadrants éducatifs...) soient les relais identifiés et reconnus sur les territoires et puissent être en capacité de communiquer sur les risques liés à la santé-environnement.

### Comment ?

» Il s'agit de mener une politique active de **soutien financier** et subventionnement des référents en la matière (exemple : <https://www.ecoinfirmier.com/>).

» Des **conférences/formations** sur le sujet (par exemple : mise en place par les collectivités territoriales de formations en direction du personnel) sont à impulser.

## 2 Sensibiliser les jeunes, les familles et favoriser l'implication de la population, du milieu associatif et économique local

### Pourquoi ?

Pour intégrer la santé-environnement dans les comportements des jeunes comme une évidence.

Pour associer la population, le tissu associatif et économique local en tant qu'acteurs éco-responsables, et favoriser l'engagement citoyen pour une responsabilité partagée.

### Comment ?

» Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse agir sur les déterminants de santé-environnement et s'inscrive dans une dynamique de **changement de comportement**, dans un souci de confiance et de responsabilité réciproque.

» Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable doivent être **ciblées, régulières et répétées** afin d'aboutir à une modification du comportement.

» Plusieurs actions peuvent être citées en exemple :

- ♦ faciliter l'accès aux **associations** pour venir présenter devant les jeunes scolarisés les enjeux de la santé-environnement,
- ♦ proposer des **appels à projets** pour sensibiliser sur la santé-environnement,
- ♦ créer des espaces publics en urbain et péri-urbain favorisant le retour de la **nature et l'activité physique**, dans une démarche d'implication des habitants.

## 3 Communiquer et valoriser les actions en santé-environnement

### Pourquoi ?

Pour mettre en avant les bonnes pratiques de certains acteurs et servir d'exemple aux autres parties prenantes.

### Comment ?

» Une **distinction régionale** peut être créée pour les collectivités ayant un engagement fort et innovant en matière de santé-environnement.

» Les entreprises publient le bilan environnemental de leur action au titre de la **Responsabilité sociale des entreprises** (RSE), en mettant en avant leurs opérations innovantes en santé-environnement.

» L'organisation d'un **événement annuel** à la même période sur le thème de la santé environnementale, grand public, avec une couverture des médias, peut être un moyen de communication adéquat.

» Le contenu et la forme du message sont très importants : il faut un **message court et choc**.

# Quelques chiffres... en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : « Santé-Environnement. Etat des lieux – Auvergne-Rhône-Alpes 2016 »,  
réalisé par le CEREMA Centre-Est et les observatoires régionaux de la santé  
Auvergne et Rhône-Alpes



Agir aujourd'hui en santé-environnement, c'est assurer pour demain une meilleure santé de la population.

Mais la prise en considération de la santé-environnement passe par une **politique volontariste** des acteurs publics. Sans un soutien des élus, les politiques de santé-environnement ont peu de chance d'émerger ou même d'être acceptées par la population.

**Seul un engagement politique régional et local assumé permettra d'accéder à l'action.**

## 16 375

décès, par an, par maladies  
cardiovasculaires entre  
2007 et 2013 (moy.)

## 75%

des déplacements  
réalisés en transports  
individuels motorisés

## 2ème

région industrielle  
française  
(en nombre de sites)

## 3 536

décès, par an, par accident  
vasculaire cérébral entre  
2007 et 2013 (moy.)

## 1/4

de la superficie en  
réservoirs de biodiversité

## 2ème

région française la plus  
peuplée

## 146

cas de saturnisme  
infantile  
entre 2011 et 2015

## 2%

de la population avec  
un traitement régulier  
pour allergie en 2014

Près de

## 5,2%

de territoires artificialisés

## 14,5%

du territoire en « zones  
sensibles pour la qualité  
de l'air »

## 26

contrats locaux de  
santé signés fin 2015

## 20%

de la population vit à +  
de 500m d'altitude

## 3 352

décès, par an,  
par cancer du poumon  
entre 2007 et 2013 (moy.)

## 300 000

hab. potentiellement  
concernés par des bruits  
liés aux infrastructures  
de transports

## 2,9

millions d'hectares  
agricoles





# Les 6 priorités selon le CESER

## 3 moteurs pour un PRSE3 réussi en Auvergne-Rhône-Alpes

### Moteur 1

#### Une gouvernance transversale

Si la DREAL et l'ARS sont les chefs de file en tant que porteurs du plan, la Région se doit aussi d'être partie prenante et actrice privilégiée dans la production, la mise en œuvre et le portage du PRSE3. En effet, il est nécessaire d'introduire systématiquement une réflexion santé-environnement

dans toutes les politiques publiques.

La consultation des acteurs locaux de proximité est aussi opportune, car les actions sur le terrain passeront par leur intermédiaire.

### Moteur 2

#### Des partenariats articulés

La santé-environnement est une thématique transversale qui transcende les politiques sectorielles. Une articulation entre les différents plans (schéma régional climat air énergie-SRCAE, plans climat, projet régional santé-PRS, plan régional santé au travail-PRST...) et les diverses politiques (urbanisme, voirie...) est indispensable. Il faut veiller à cette bonne articulation entre les plans et les acteurs (prévue notamment dans les commissions de coordination de l'ARS et CRSA) pour éviter les enchevêtrements.

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'acteurs dynamiques en matière de santé-environnement : pôles de compétitivité, clusters, formateurs, associations... Des partenariats sont à nouer, notamment pour accompagner les collectivités locales dans une ingénierie d'actions en santé-environnement. Celles-ci sont aussi parfois démunies face au cadre normatif contraignant et mouvant.

### Moteur 3

#### Des financements stabilisés

Le CESER s'inquiète des modalités de financement des actions qui seront proposées dans le PRSE3. Il apparaît que les arbitrages ne sont pas finalisés 6 mois avant la publication du plan, dans un contexte de budgets en baisse (Etat en région comme Région).

## 3 leviers pour asseoir une politique en santé-environnement

### Levier 1

Introduire systématiquement une réflexion santé-environnement dans les politiques publiques

Intégrer, dans les politiques publiques et leur évaluation, des clauses liées à la santé-environnement.

Favoriser des circuits courts agricoles, industriels et commerciaux et/ou des filières locales biologiques ainsi que l'utilisation de produits et de matériaux écologiques.

Inciter à l'utilisation d'une mobilité douce, collective et partagée.

S'appuyer sur les compétences régionales en matière de Recherche en santé-environnement

Promouvoir la Recherche régionale en santé-environnement.

Se préoccuper des pathologies liées à la santé-environnement.

Orienter la Recherche vers la prévention et le dépistage.

### Levier 2

Informar, sensibiliser, communiquer, éduquer, former en santé-environnement

Former les élus et les professionnels.

Sensibiliser les jeunes, les familles et favoriser l'implication de la population, du milieu associatif et économique local.

Communiquer et valoriser les actions en santé-environnement.

### Levier 3

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Julie DUVERT et Eric LEMARCHAL (Commune de Chamalières), Bruno FABRES (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), Philippe PERRIN (Eco-infirmier) et Jean-Marie VASSEUR (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

www

Télécharger la contribution

[.auvergnerhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.fr/ceser)

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20